YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1998

DELIBERATION N° 98/1/287

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'avoir, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget,

PREND acte de la tenue de ce débat, lors de sa séance du jeudi 26 janvier 1998.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29 Janvier 1998 et de la publication le 3 Février 1998
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

REÇU LE
29 JAN. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE